

NOTICE DESCRIPTIVE POUR MOTOCYCLES MBK TYPE : 3 VL

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : MBK
Z.I. de Rouvroy - 02100 SAINT-QUENTIN
- 0.2 Marque : MBK
- 0.3 Genre : Cyclomoteur
- 0.4 Type : 3 VL
- 0.5 Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2
- 1.1.1 Emplacement de la roue motrice : AR
- 1.1.2 Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :
AV : 120/90 x 10
AR : 130/90 x 10
- 1.3 Constitution du cadre : de type tubulaire
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur :
Dans la partie centrale du cadre incliné vers l'avant

2. POIDS ET DIMENSIONS (Kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière (essieu n°1 : essieu av)

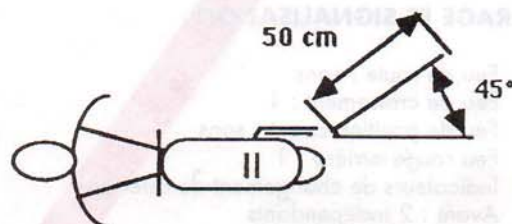
- 2.1 Poids total autorisé en charge : 230
- 2.2 Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3
- 2.4 Charge maximale admissible :
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 150
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 150
- 2.5
- 2.6
- 2.7 Empattement : 1.170
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
- 2.8.1 Total : 75
- 2.8.2 Sur l'essieu 1 : 29
- 2.8.3 Sur l'essieu 2 : 46
- 2.9 Porte-à-faux avant : 0.240
- 2.10 Porte-à-faux arrière : 0.325
- 2.11 Longueur hors tout : 1.735
- 2.12 Largeur hors tout : 0.790

3. MOTEUR

- 3.1 Dénomination du type : 3 VL
- 3.1.1 Marque : MINARELLI
- 3.2 Description générale
- 3.2.1 Type : à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2 Cycle : à allumage commandé
- 3.2.3 Nombre de temps : 2
- 3.3 Nombre de cylindre : 1
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 40.0
- 3.4.2 Course (mm) : 39.2
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 49.0
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 7.2 à 1
- 3.6 Puissance maximale (KW ISO) : 3.3
- 3.7 Régime de puissance maximale (Tr/mn) : 6000
- 3.8 Couple maximale (mdaN) : 0.55
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 5500
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) : 8500
- 3.11 Carburant utilisé : essence
- 3.12 Réservoir de carburant (l) : 4.6
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par un carburateur
- 3.14 Type de filtre à air : humide
- 3.15 Allumage : par bougie, bobine commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté

électroniquement

- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 12
- 3.17 Dispositif antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'air forcée
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.19.1 Description : silencieux d'échappement constitué par un cinte suivi d'un volume de section circulaire, terminé par un tube de sortie $\varnothing$ 12 mm
- 3.19.2 Référence : TPSI 8905
- 3.20 Niveau sonore au point fixe
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 76
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 3000
- 3.20.3 Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesse : transmission automatique à variation continue
- 4.2 Type d'embrayage : automatique
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesse et les roues : par engrenages
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 130/90 - 10, 1469
- 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	Rapport primaire	Rapport final	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/mn
PV	4,78	(52/13) (43/14) 12,28	58,69	1,5
GV	0,93	(52/13) (43/14) 12,28	11,42	6,7

- 4.5 Vitesse maximale (km/h) : 44.5
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui
- 4.7 Compteur kilométrique : oui

5. SUSPENSION

- 5.1 Avant : fourche télescopique
- 5.2 Arrière : bras oscillant et amortisseur télescopique

6. DIRECTION

- 6.1 Type de direction : directe, par pivotement de la fourche

7. FREINAGE

- 7.1 Frein de service : un frein avant et un frein arrière à commande séparées.
- 7.1.1 Commande du frein de service :
frein AV : par levier au guidon
frein AR : par levier au guidon
- 7.2 Répartiteur de freinage : sans
- 7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : non
- 7.3 Frein de secours : par indépendance des circuits de frein de service
- 7.4

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service
AV. : par levier, câble et came
AR. : par levier, câble et came

7.6 Assistance du frein de service : non

7.7

7.8 Types de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambour

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambour

7.8.2 Frein de secours : à tambour

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : solo

8.2 Carénage : non

8.3 Nombre de places assises : 1 + 1 passager de moins de 14 ans sous réserve d'équiper la machine de repose-pieds arrière.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feu de route : sans

9.2 Feu de croisement : 1

9.3 Feu de position avant : sans

9.4 Feu rouge arrière : 1

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants

9.5.2 Arrière : 2 indépendants

9.6 Feu stop : 1 incorporé au feu rouge

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : sans

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 1

9.8.2 Latéraux : 4 (2 de chaque côté)

10. DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.3 Rétroviseur : 1 à gauche et 1 à droite en option

10.1.4. Avertisseur sonore : oui

10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur le cadre, derrière la trappe d'accès à la bougie

10.2.3 Structure du numéro d'identification : 9 caractères, 3 pour le numéro du type, 6 pour le numéro de série dans le type

10.2.4 Le numéro d'identification commence à : 3 VL - 000 - 101

10.2.5 Identification du moteur : par frappe à froid sur le carter moteur

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur M.B.K. INDUSTRIE, le 20 février 1990, que le véhicule n° 3 VL - 000 - 099 ci-dessus décrit et présenté comme prototype des véhicules de :

MARQUE : MBK

TYPE : 3 VL

satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 76, R. 188, R. 188.1 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à : 3 VL - 000 - 101

FAIT A SAINT-QUENTIN

le 21 février 1990

LE TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

P. SAINT-SOLIEUX

Vu et approuvé

et enregistré sous le n° DNTR/90.12

Fait à AMIENS, le 5 mars 1990

P/LE DIRECTEUR et par délégation

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE de
L'INDUSTRIE et des MINES
M. LEWANDOWSKI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné M.B.K. Industrie, constructeur, Z.I. de ROUVROY, 02100 SAINT-QUENTIN, certifions :

que le véhicule

- 1) Genre : cyclomoteur
- 2) Marque : MBK
- 3) Type : 3 VL
- 4) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :
- 5) Carrosserie : Solo
- 6) Source d'énergie : essence
- 7) Puissance administrative : néant
- 8) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1-2(*)
- 10) Poids total autorisé en charge : 230 kg
- 11) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 75 kg
- 12) Poids total roulant autorisé : néant
- 13) Charge utile du véhicule de base : néant
- 14) Niveau sonore de référence : 76 dBA
- 15) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 3000 tr/mn

a) est entièrement conforme au type décrit plus haut (voir nota)

b) que ce véhicule sort de nos usines (magasin)

le

pour être livré à :
(nom et adresse de l'acheteur)

Fait à le

(*) biffer la mention inutile

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature

le cachet
du modèle
ci-contre



NOTA :

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception.

RAPPEL :

Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62, et R. 69 à R. 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines